

# COMPTES ANNUELS de la MUTUALITE DES EMPLOYEURS

# **Exercice 2017**

Pages 2-4 COMPTES DE RESULTAT et BILAN

Pages 5-11 **COMMENTAIRES** 

Page 12 ANNEXE au bilan cf. l'art. 12 du règlement grand-ducal du 19 décembre 2008

# Comptes de résultat de l'exercice 2017

## **DEPENSES**

COMPTE	DESIGNATION	Résultat 2016	Budget 2017	Résultat 2017
<u>60</u>	Frais d'administration	1.423.411,57	1.570.466,00	1.423.497,23
603	Frais de fonctionnement	6.806,90	56.600,00	163,49
6031	Organes	0,00	0,00	0,00
6034	Information et publications	0,00	15.000,00	0,00
6035	Frais experts et études	6.702,93	40.000,00	0,00
6036	Contentieux	0,00	1.000,00	0,00
6039	Dépenses diverses	103,97	600,00	163,49
604	Frais généraux	288,00	288,00	288,00
6042	Cotisations (ALOSS)	288,00	288,00	288,00
608	CCSS Frais communs	1.416.316,67	1.513.578,00	1.423.045,74
6081	Frais de personnel	972.690,68	1.041.744,00	1.032.813,92
6082	Frais de matériel	355.941,46	412.815,00	345.912,73
6083	Acquisitions nouvelles	87.684,53	59.019,00	44.319,09
<u>61</u>	Prestations en espèces	366.165.445,87	390.500.000,00	388.604.174,23
610	PE assurance maladie	366.165.445,87	390.500.000,00	388.604.174,23
6101	IP salariés	366.165.445,87	390.500.000,00	388.604.174,23
<u>64</u>	<u>Décharges et restitutions de cot.</u>	24.522,01	30.000,00	59.504,04
640	Décharges sur cotisations	24.522,01	30.000,00	59.504,04
64000000	Décharge s/cot irréc. salariés 29,1C (surprime)	8.694,78	10.000,00	23.739,81
64000001	Décharge s/cot irréc. salariés PE	12.875,60	15.000,00	26.883,00
64010030	Décharge s/cot irréc. Ass. Vol.	2.951,63	5.000,00	8.881,23
	TOTAL DES DEPENSES COURANTES	367.613.379,45	392.100.466,00	390.087.175,50
<u>81</u>	Dotations sur réserves et sur reports à nv.	6.643.487,61	1.761.112,00	2.247.379,60
810	Dotations aux réserves	6.643.487,61	1.761.112,00	2.247.379,60
81001310	Dotation FDR - réserve minimale (légale)	6.643.487,61	1.761.112,00	2.247.379,60
	TOTAL DES OPERATIONS SUR RESERVES	6.643.487,61	1.761.112,00	2.247.379,60
	TOTAL	374.256.867,06	393.861.578,00	392.334.555,10

## **RECETTES**

COMPTE	DESIGNATION	Résultat 2016	Budget 2017	Résultat 2017
70	Cotisations	298.213.667,75		321.680.368,61
700	Cotisations obligatoires normales	291.576.236,92	306.098.344,00	l
70000001	Cotisations PE s/salaires	291.576.113,12	•	,
7001	Cotisations s/IP	123,80	0,00	43,70
702	Cotisations volontaires	6.637.430,83	6.500.000,00	7.171.451,17
7021	Cotisations - assurance facultative	6.637.430,83	6.500.000,00	7.171.451,17
<u>71</u>	Cotisations forfaitaires de l'Etat	8.200.000,00	0,00	0,00
710	Cotisations forfaitaires pour l'assurance maladie	8.200.000,00	0,00	0,00
7100	Prestations espèces	8.200.000,00	0,00	0,00
<u>72</u>	Participation de tiers	31.687.279,92	80.738.234,00	69.999.684,70
721	Participation prestations	31.687.279,92	80.738.234,00	69.999.684,70
7210	Participation Etat	31.687.279,92	80.738.234,00	69.999.684,70
<u>76</u>	Produits divers de tiers	678.355,88	510.000,00	635.616,59
760	Recours contre tiers responsables	474.718,87	310.000,00	413.622,87
7606	Prestations	447.783,79	300.000,00	397.721,12
7608	Intérêts	26.935,08	10.000,00	15.901,75
761	Intérêts sur achats et retard sur cotisations	178.634,67	170.000,00	194.288,31
7618	Intérêts de retard s/cotisations	178.634,67	170.000,00	194.288,31
762	Amendes d'ordre	25.002,34	30.000,00	27.705,41
7622	Employeurs (s/cot.)	25.002,34	30.000,00	27.705,41
<u>77</u>	Produits financiers	94.455,19	15.000,00	16.989,62
771	Revenus sur comptes et dépôts	94.455,19	15.000,00	16.989,62
77120000	Revenus s/comptes courants	23.666,91	0,00	0,00
77120073	Revenus s/placements CASS	10.785,72	5.000,00	462,65
77130000	Revenus s/dépôts	60.002,56	10.000,00	
<u>79</u>	Recettes diverses	0,00	0,00	1.895,58
799	Recettes diverses	0,00	0,00	1.895,58
7990	Divers	0,00	0,00	1.895,58
	TOTAL DES RECETTES COURANTES	338.873.758,74	393.861.578,00	392.334.555,10
<u>86</u>	Prélèvements sur réserves et sur reports à nv.	35.383.108,32	0,00	0,00
860	Prélèvements aux réserves	35.383.108,32	0,00	0,00
86001410	Prélèvement Report à nouveau	35.383.108,32	0,00	0,00
	TOTAL DES OPERATIONS SUR RESERVES	35.383.108,32	0,00	0,00
	TOTAL	374.256.867,06	393.861.578,00	392.334.555,10

# Bilans comparés au 31 décembre des exercices 2016 et 2017

COMPTE	ACTIF	2016	2017
<u>41</u>	Créances envers des organismes liés (Débiteurs)	7.308.094,58	8.279.876,48
411	Institutions de sécurité sociale	7.308.094,58	8.279.876,48
4112	Prestations (CNS+AAA)	7.297.257,77	8.279.413,83
4114	Cotisations (CNS)	51,09	0,00
4115	Intérêts (CCSS)	10.785,72	462,65
<u>42</u>	Autres créances (Débiteurs)	474.718,87	413.622,87
428	Autres	474.718,87	413.622,87
4280	Autres (tiers responsables)	474.718,87	413.622,87
<u>48</u>	Comptes de régularisation	25.109.527,70	27.104.230,67
481	Charges payées d'avances autres (Charges à reporter)	25.101.941,97	27.104.230,67
4814	Régularisation Débiteur / Ac.Cot. à recevoir	25.077.895,23	27.076.837,44
4818	Régularisation Débiteur / Am.Cot. Int. à recevoir	24.046,74	27.393,23
484	Comptes transitoires ou d'attente	7.585,73	0,00
4849	Compte transitoire divers	7.585,73	0,00
	TOTAL COMPTES DE TIERS	32.892.341,15	35.797.730,02
<u>51</u>	Avoirs en banques, en compte chèques postaux et caisse	84.249.306,97	85.244.220,42
512	Comptes courants	14.243.279,83	18.229.708,85
51200100	BCEE - compte courant	1.090,17	10.810.470,70
51200200	BGLL - compte courant	132.158,69	144.533,46
51200400	BIL - compte courant	14.110.030,97	7.274.704,69
513	Comptes à terme	70.006.027,14	67.014.511,57
51300200	BGLL - compte à terme	70.006.027,14	67.014.511,57
	TOTAL COMPTES FINANCIERS	84.249.306,97	85.244.220,42
	TOTAL ACTIF	117.141.648,12	121.041.950,44

СОМРТЕ	PASSIF	2016	2017
<u>13</u>	<u>Réserves</u>	36.761.337,95	39.008.717,55
131	Réserve légale	36.761.337,95	39.008.717,55
1310	FDR et réserve minimale	36.761.337,95	39.008.717,55
	TOTAL COMPTES DE CAPITAUX, PROVISIONS ET DETTES FIN.	36.761.337,95	39.008.717,55
<u>45</u>	Dettes envers des organsimes liés (Créditeurs)	26.494.211,90	28.499.883,18
451	Institutions de sécurité sociale	26.494.211,90	28.499.883,18
4510	Créditeur Frais Communs CCSS	1.416.316,67	1.423.045,74
4511	Créditeur Acomptes sur cotisations	25.077.895,23	27.076.837,44
<u>46</u>	Dettes fiscales et dettes envers l'Etat et les collectivités publiqu	8.592.720,08	4.008.315,30
463	Dettes envers l'Etat	8.592.720,08	4.008.315,30
4639	Etat créditeurs autres	8.592.720,08	4.008.315,30
<u>48</u>	Comptes de régularisation	45.293.378,19	49.525.034,41
482	Produits constatés d'avance (Produits à reporter)	37.996.120,42	41.245.620,58
4828	Rég. Créd. / Am. Cot. Intérêts à payer	37.996.120,42	41.245.620,58
485	Comptes transitoires ou d'attente - Passif	7.297.257,77	8.279.413,83
4859	Créd. Compte d'attente	7.297.257,77	8.279.413,83
	TOTAL COMPTES DE TIERS	80.380.310,17	82.033.232,89
	TOTAL PASSIF	117.141.648,12	121.041.950,44

# COMMENTAIRE DES COMPTES DE RESULTAT DEPENSES

60	FRAIS	D'ADMINISTRATION	1.423.497,23
603	FRAIS I	DE FONCTIONNEMENT	163,49
	60395	Frais de banque	99,40
	60399	Autres frais de fonctionnement	64,09

A part les frais de banque pour 99,40 €, les frais de fonctionnement comprennent encore 64,09 € pour des frais en relation avec une modification d'inscriptions au Registre de commerce et des sociétés.

604	FRAIS GE	ENERAUX	288,00
	6042	Cotisations ALOSS	288,00
608	PARTICI	PATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT CCSS	1.423.045,74
	6081	Frais de personnel	1.032.813,92
	6082	Frais de fonctionnement	345.912,73
	6083	Frais d'acquisitions	44.319,09

Conformément au règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale, la MDE doit participer à raison de 3,86% aux frais d'administration du CCSS.

#### 61 PRESTATIONS EN ESPECES

388.604.174,23

En vertu de l'article 52 du CSS la MDE a pour objet d'assurer les employeurs contre les charges résultant de l'art.L.121-6 du Code du travail. Elle rembourse à l'employeur et aux travailleurs non-salariés affiliés volontairement 80% de l'assiette de cotisation, augmentée, pour les employeurs, des cotisations patronales pour l'assurance pension, l'assurance maladie et l'assurance accident.

Le tableau récapitulatif suivant reprend les 12 calculs de remboursements à charge de la MDE, ainsi que les remboursements avancés pour compte :

- de la Caisse nationale de santé suite à des incapacités de travail pour cause de maladie pendant la période d'essai, des absences dues au congé pour raisons familiales resp. de congé d'accompagnement
- de l'Association d'assurance accidents suite à des incapacités de travail pour cause d'accidents ou de maladie professionnelle

Exercice 2017	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total annuel
Total des remboursements	40.897.597	44.849.574	37.141.084	32.702.397	34.252.440	32.390.243	31.112.676	26.437.434	33.815.896	38.679.900	38.651.845	39.992.986	430.924.072
A rembourser par la CNS	2.438.277	2.439.448	1.892.492	1.833.855	1.801.207	1.813.268	1.696.005	1.375.216	1.699.528	2.126.065	2.275.927	2.726.900	24.118.188
- maladie périodes d'essai	1.169.702	1.106.362	872.752	981.880	906.843	961.603	958.355	818.437	989.546	1.198.828	1.244.248	1.392.215	12.600.772
- congé accompagement	14.334	17.169	19.811	15.928	17.037	24.323	28.251	9.623	19.221	18.492	12.349	21.720	218.258
- congé raisons familiales	1.254.241	1.315.917	999.929	836.046	877.327	827.342	709.399	547.156	690.762	908.745	1.019.330	1.312.965	11.299.158
A rembourser par l'AA	1.434.827	1.785.055	1.490.439	1.617.059	1.463.559	1.477.324	1.558.794	1.313.038	1.394.773	1.390.254	1.458.461	1.818.126	18.201.710
- accidents ou mal. prof.	1.405.570	1.729.449	1.445.939	1.566.204	1.407.418	1.412.361	1.483.024	1.254.345	1.335.321	1.329.788	1.416.347	1.724.752	17.510.520
- accidents p. périodes essai	29.256	55.607	44.500	50.855	56.141	64.963	<i>75.770</i>	58.693	59.452	60.466	42.114	93.373	691.190
Charges nettes MDE	37.024.493	40.625.071	33.758.153	29.251.483	30.987.673	29.099.651	27.857.876	23.749.180	30.721.595	35.163.581	34.917.457	35.447.960	388.604.174

64 DECHARGES 59.504,04

Le Centre commun de la sécurité sociale est appelé à décharger des cotisations calculées et échues, mais qui sont irrécouvrables, p.ex. en cas de faillite. A noter toutefois qu'à partir de l'exercice 2015, ces décharges ne sont opérées en principe qu'après l'acquisition de la prescription quinquennale.

64000000	Décharge sur cotisations surprime	23.739,81
64000001	Décharge sur cotisations irrécouvrables salariés	26.883,00
64010030	Décharge sur cotisations irrécouvrables non-salariés (assurance facultative)	8.881,23



## COMMENTAIRE DES COMPTES DE RESULTAT RECETTES

70 COTISATIONS 321.680.368,61

700 COTISATIONS OBLIGATOIRES NORMALES 314.508.917,44

7000 Cotisations sur salaires 314.508.873,74

 70000000
 Cotisations surprime
 0,00

 70000001
 Cotisations normales
 314.508.873,74

Sous ce poste figurent encore seules les cotisations patronales des employeurs affiliés à la MDE.

Comme le calcul des cotisations « surprime » a été aboli à partir de l'exercice 2013, le solde du compte 70000000 montrait, suite aux recalculs, un solde débiteur (-4.888,04 €) et fût régularisé avec le compte 64000000 (décharges sur cotisations surprime).

7001 Cotisations sur indemnités pécuniaires

Conformément à l'art. 3 des statuts de la Mutualité, seule la surprime née du chef des indemnités pécuniaires de maladie des salariés concernés est cotisable. La CNS transfère encore des cotisations d'exercices antérieurs à 2013.

702 COTISATIONS VOLONTAIRES 7.171.451,17

Ce compte général renseigne les cotisations de l'assurance facultative de la part des non-salariés affiliés à la Mutualité.

#### 72 PARTICIPATION DE TIERS

69.999.684,70

43,70

7210 Participation de l'Etat

69.999.684,70

Conformément à l'article 56 du Code de la Sécurité Sociale, l'État prend en charge, en procédant par avances, l'excédent des dépenses courantes sur les recettes courantes tel qu'il est arrêté au compte d'exploitation de la Mutualité des employeurs dans la limite permettant de maintenir le taux de cotisation moyen des employeurs à 1,95 pour cent, tout en assurant une réserve équivalent à dix pour cent du montant annuel des dépenses.

Le présent décompte illustre comment la participation de l'Etat a été déterminée pour l'exercice 2017 :

Dépenses courantes de l'exercice 2017 : - 390.087.175,50 €

Dotation Fonds de roulement/réserve min. 10% des dépenses courantes,

conformément aux articles 55 et 56 du C.A.S.

(10% de 390.087.175,50=39.008.717,55-36.761.337,95 réserve au 31.12.16) - 2.247.379,60 €

Total Dépenses - 392.334.555,10 €

Avances perçues par l'Etat cf. l'art. budgétaire 17.8.42.000 pour l'exercice 2017 74.008.000,00 €

(Budget voté: 80.738.234)

Autres recettes courantes de l'exercice 2017 : 322.334.870,40 €

Total Recettes 396.342.870,40 €

Remboursement à l'Etat du trop-perçu des avances 4.008.315,30 €

(Voir également compte 46390000)

Participation « nette » de l'Etat pour l'exercice 2017 : 69.999.684.70 €

#### 76 RECOURS, AMENDES, INTERETS DE RETARD

635.616,59

7606	Recours contre tiers responsable prestations	397.721,12
7608	Recours contre tiers responsable intérêts courus	15.901,75

Les montants repris sous ces comptes résultent des affaires récursoires exercées en 2017 par la CNS pour le compte de la MDE.

7618 Intérêts de retard sur cotisations

194.288,31

En cas de retard de paiement des cotisations de la part des employeurs et assurés le CCSS calcule des intérêts moratoires simples à raison de 0,6% par mois. Ces intérêts moratoires sont répartis aux ISS en proportion des cotisations dues.

7622 Amendes d'ordre employeurs sur cotisations

27.705,41

Il s'agit des amendes dues pour l'exercice 2017 en faveur de la MDE en relation proportionnelle avec les paiements imputés au CCSS pour ce même exercice.

#### 77 PRODUITS FINANCIERS

16.989,62

7712 Revenus s/comptes courants et placements CCSS

462,65

7713 Revenus sur dépôt

16.526,97

Les intérêts créditeurs sur les comptes du CCSS sont attribués aux institutions de sécurité sociale proportionnellement aux cotisations perçues. Le montant de 16.526,97 € correspond aux intérêts courus sur des placements auprès de la BILL (3.250,00 €) et auprès de la BGLL (13.276,97 €).

#### 79 RECETTES DIVERCES

1.895,58

7990 Divers

1.895,58

Après la prescription légale de 5 ans, le Centre Commun de la Sécurité Sociale répartit aux différentes institutions des cotisations qu'il a touchées de trop et qui n'ont pu être restituées à leurs payeurs faute de coordonnées. Le montant de 1.895,58 € correspond à la part revenant à la Mutualité des Employeurs pour l'exercice 2011.



### COMMENTAIRE DU BILAN ACTIF

#### 4112 Débiteurs charges autres ISS

8.279.413,83

Ce compte renseigne les remboursements à charge de l'AAA et de la CNS se rapportant aux calculs des mois 11/2017 et 12/2017 qui n'ont pas encore été compensés par la répartition des cotisations du CCSS en date du 31 décembre 2017.

Mois	Calcul	Répartition	Remboursements à charge de l'AAA	Remboursements à charge de la CNS
11/2017	05.01.2018	22.02.2018	1.458.461,01	2.275.927,06
12/2017	09.02.2018	22.03.2018	1.818.125,73	2.726.900,03

#### 4115 Débiteurs Intérêts CCSS

462,65

Au 31 décembre 2017 le Centre commun doit à la Mutualité des employeurs sa part résultant de la répartition des intérêts sur placements et comptes courants.

#### 4280 Débiteurs – Tiers responsables

413.622,87

Le montant comptabilisé sous ce compte renseigne le résultat des affaires récursoires exercées par la Caisse nationale de santé pour compte de la Mutualité des employeurs pour l'exercice 2017 mais transféré uniquement en mars 2018.

#### 4814 Régularisation Débiteurs – Acompte cotisations à recevoir

27.076.837,44

Ce compte représente l'acompte sur cotisations réclamé pour le mois de janvier 2018 ensemble avec les cotisations du mois de décembre 2017. Ce montant a été extrait du compte 41140073 « Débiteurs Cotisations, Intérêts et Amendes » et imputé sur ce compte de régularisation afin de déterminer le solde exact au 31 décembre 2017. Le présent compte est soldé par une écriture inverse en 2018.

#### 4818 Régul. Déb. cotisations, amendes, intérêts, à recevoir

27.393,23

Il s'agit des amendes perçues par le CCSS au courant de l'exercice 2017 en faveur de la MDE et transmises au début de l'année 2018.

#### 512 Comptes courants

18.229.708,85

Les soldes des comptes courants s'élèvent à :

- 10.810.470,70 € c/c BCEE
- 144.533,46 € c/c BGLL
- 7.274.704,69 € c/c BILL

#### 513 Dépôts Comptes à termes

67.014.511,57

Le solde du compte au 31.12.2017 est constitué par les éléments suivants :

- 27.012.495,14 € Compte-épargne BGLL
- 40.002.016,43 € Call account 35j BGLL



### COMMENTAIRE DU BILAN **PASSIF**

#### 4510 Créditeurs frais communs CCSS

1.423.045,74

Ce compte représente la participation de la Mutualité aux frais administratifs qui restent à payer au CCSS au 31 décembre 2017. Voir explications compte 608, page 5.

#### 4511 Créditeurs acomptes sur cotisations

27.076.837,44

Toutes les opérations relatives à l'acompte sont comptabilisées mensuellement sur ce compte. Le solde au 31 décembre 2017 représente le montant de l'acompte dû sur les cotisations pour le mois de janvier 2018. Voir aussi le compte 4814 « Régularisation Déb. - Acompte cotisations à recevoir ».

#### 4639 Etat créditeurs autres

4.008.315.30

Il s'agit de la part à rembourser à l'Etat du fait que les avances de 74.008.000 € recues sur le budget voté de 2017 de 80.738.234 € ont dépassées la différence entre les dépenses et les recettes courantes de 69.999.684,70 €. Voir explications compte 7210, page 7.

#### 4828 Régul. Créd / Cotisations Intérêts et Amendes à payer

41.245.620,58

Ce compte de régularisation reprend au 31.12.2017 le solde des cotisations que la MDE doit encore au CCSS, à savoir :

- 1) 17.420.552,29 € en tant que solde des cotisations trop perçues par la MDE pour le mois de décembre 2017, montant remboursé au CCSS lors de la répartition des cotisations du CCSS du 22.01.2018
- 23.825.068,29 € en tant que régularisation du solde créditeur du compte 41140073 « Débiteurs Cotisations, Intérêts et Amendes », l'opération étant inversée au début de l'exercice suivant.
  - total des cotisations/amendes/intérêts au 31.12.2017 que le CCSS doit à la MDE : 46.540.348.67 €
  - total des remboursements de la Mutualité pour les périodes 11/2017+12/2017 : -70.365.416,96 €

- 23.825.068,29 €

#### 4859 Créditeurs compte d'attente

8.279.413,83

Le calcul des remboursements Mutualité pour les mois de novembre et décembre 2017, comptabilisés au compte 41140073 « Débiteurs Cotisations, Intérêts et Amendes », comprend d'une part les remboursements à charge de la MDE et d'autre part les remboursements à charge et « avancés » pour compte de l'AAA et de la CNS. Le montant de ces derniers remboursements (AAA+CNS) doit être extrait du compte 41140073 au 31.12.2017 attendu que la compensation de ces deux mensualités n'est opérée que lors des répartitions des cotisations du CCSS aux mois de février et mars 2018 (voir à cet effet la contrepartie/dette de l'AAA et de la CNS envers la MDE comptabilisée au compte 4112). Ce compte est régularisé par une écriture inverse au début de l'année 2018.

## RESULTAT D'EXERCICE

СОМРТЕ	LIBELLE	SIT. AU 31.12.2016	OPERATION	SIT. AU 31.12.2017
13100000	FDR RESERVE MINIMALE	36.761.337,95	+2.247.379,60	39.008.717,55
14100000	EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00		0,00
81001310	DOTATION FONDS DE ROULEMENT		-2.247.379,60	-2.247.379,60
81001410	PRELEVEMEMENT EXCEDENT FINANCIER	0,00		0,00

#### 13100000 FDR Réserve minimale

39.008.717,55

L'article 55, alinéa 1 du Code de la sécurité sociale qui dispose comme suit : « Pour faire face aux charges qui lui incombent, la Mutualité applique le système de la répartition de la charge avec constitution d'une réserve qui ne peut être inférieure à dix pour cent du montant annuel des dépenses. »

Attendu que les dépenses courantes s'élèvent au 31.12.2017 à 390.087.175,50 €, la réserve minimale est fixée à 39.008.717,55 €.

(Voir aussi le compte 81001310).

#### 81001310 Dotation FDR - réserve minimale (légale)

2.274.379,60

Comme la réserve minimale s'est élevée au 31.12.216 à 36.761.337,95 €, la Mutualité des employeurs doit procéder à une dotation au fonds de roulement pour 2017 de 2.274.379,60 afin de parvenir à une réserve légale minimale de 39.008.717,55 €, soit 10% des dépenses courantes de 390.087.175,50 €.



#### ANNEXE AU BILAN DE LA MUTUALITE DES EMPLOYEURS

#### concernant le détail des frais d'administration

cf. article 12 du règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale.

#### **DETAIL DES FRAIS D'ADMINISTRATION 2017 MDE**

		Budget 2017	Résultat 2017	dépassement
Crédit	Nombre - indice	792,93	794,54	
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	56.600,00	163,49	
FA 09	6031 Organes	0,00	0,00	
FA 12	6034 Information et publications	15.000,00	0,00	
	60342000 Site internet	2.000,00	0,00	
	60343000 Annonces et publicité	3.000,00	0,00	
	60344000 Publications	10.000,00	0,00	
FA 14	6035 Frais Experts et études	40.000,00	0,00	
	60353000 Frais experts et études	40.000,00	0,00	
F 15	6036 Contentieux	1.000,00	0,00	
	60361200 Contentieux prestations	1.000,00	0,00	
FA 16	6039 DEPENSES DIVERSES	600,00	163,49	
	60395000 Frais de banque	250,00	99,40	
	60399000 Autres frais de fonctionnement	200,00	64,09	
	FRAIS GENERAUX	288,00	288,00	
FA 17	6042 Cotisations	288,00	288,00	
	60420000 ALOSS	288,00	288,00	
	FRAIS COMMUNS	1.513.578,00	1.423.045,74	
FA 26	608 Participation aux frais du centre commun	1.513.578,00	1.423.045,74	
	60810000 Frais de personnel CCSS 60820000 Frais de fonctionnement CCSS 60830000 Frais d'acquisition CCSS	1.041.744,00 412.815,00 59.019,00	1.032.813,92 345.912,73 44.319,09	
	TOTAL	1.570.466,00	1.423.497,23	

<sup>&</sup>quot;6) le détail des frais d'administration et de gestion du patrimoine de l'exercice sous forme d'un tableau reproduisant pour chaque crédit le montant approuvé au budget de l'institution, les transferts de crédit, les dépassements de crédits limitatifs, les plus-values et moins-values des autres crédits ainsi que le solde final"